





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-169**

Séance publique du

24 mai 2019

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190524- lmc1154095-DE-1-1
Date de signature : 28/05/2019
Date de réception : mardi 28 mai 2019
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : APPROBATION DE L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE LA HALLE DES SERRES
MUNICIPALES - APPROBATION DE LA FICHE OPERATIONNELLE**

Le 24 mai 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/05/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jacques AGOPIAN à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Ravi ANDRE à Eric CHEVALIER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Patricia BORRICAND à Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Maurice CHAZEAU à Madame Odile BONTHOUX, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Madame Brigitte DEVESA à Madame Danièle BRUNET, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Charlotte BENON, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Liliane PIERRON à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Françoise TERME à Madame Reine MERGER.

Excusés sans pouvoir :

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Danielle SANTAMARIA donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
Direction Espaces Verts

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MAI 2019

Nomenclature : 3.5
Autres actes de gestion du domaine public

RAPPORTEUR : Madame Danielle SANTAMARIA

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : APPROBATION DE L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE LA HALLE DES SERRES MUNICIPALES - APPROBATION DE LA FICHE OPERATIONNELLE
- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Vous avez approuvé, le 1^{er} février 2019, la candidature de la ville au label « Territoire durable, une COP d'avance ». Cette démarche s'inscrit dans la volonté d'amélioration continue de la commune en matière de développement durable.

Le projet « le bon air est dans les serres », mené par la Direction des Espaces Verts de la Ville, s'inscrit dans ce cadre en touchant les plus jeunes publics. Il suscite déjà un vif intérêt puisque le groupe OGIC, promoteur immobilier, a signé un contrat de mécénat avec la ville le 7 mars 2019 pour soutenir son financement.

L'objectif est d'initier au plus tôt les enfants aux thématiques de l'environnement et de la biodiversité, en leur donnant l'envie de s'impliquer. Le parti pris est de proposer aux élèves des 300 classes élémentaires de la commune, des ateliers découverte sur les abeilles, les vergers, les potagers ou encore les composts. Il sera mis à leur disposition un espace polyvalent ouvert sur le jardin qui pourra accueillir simultanément 60 élèves.

Dans ce cadre, il est projeté la construction d'une halle de plus de 100 m² de surface de plancher, respectueuse de l'environnement : matériaux bio-sourcés, gestion environnementale de l'eau et des énergies, etc... Elle est destinée à accueillir des ateliers pédagogiques et des exposés/projections en rapport avec les activités des serres. Cette construction sera une « vitrine du savoir-faire en matière environnementale ». Elle sera construite en

écoconstruction selon les exigences suivantes :

- Principe de construction écologique fiable et éprouvée,
- Choix de matériaux naturels : garantie de matériaux sains pour l'environnement et pour la santé, traçabilité (labels), réduction des nuisances liées aux transports, etc...
- Techniques écologiques de recyclage ou de conditionnement des déchets,
- Utilisation d'énergie renouvelable,
- Déconstruction facilitée.

L'enveloppe financière prévisionnelle globale est détaillée dans la fiche opérationnelle annexée, elle s'élève à 200 000 € TTC.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme général pour la construction de la Halle des Serres Municipales,
- **ADOPTER** la fiche opérationnelle individualisée ci-annexée,
- **APPROUVER** l'enveloppe prévisionnelle globale de 200 000 € TTC,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué à la Gestion des Propriétés Communales à signer toutes les démarches d'autorisation d'urbanisme nécessaires,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter de l'État, de la Région, du Département, de la Métropole Aix-Marseille Provence, toutes les subventions dont la Ville pourra bénéficier,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter des sources de financement de type mécénat dans le cadre de la démarche France Mécénat,
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal Aix Municipal à faire recette des sommes susvisées,
- **DIRE** que cette opération sera financée dans le cadre du budget de l'année 2019 sur la ligne budgétaire (dépenses) n° 9387 (590823 2135 5450) qui présente les disponibilités nécessaires.

DL.2019-169 - APPROBATION DE L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE LA HALLE DES
SERRES MUNICIPALES - APPROBATION DE LA FICHE OPERATIONNELLE

-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



FICHE D'OPERATION INDIVIDUALISEE

OBJET : Construction de la Halle des Serres Municipales.

Date ou période de la réalisation : 2019 à 2020.

Demande d'approbation inscrite au Conseil municipal du : 24 mai 2019

Désignation de la dépense	Valeurs janv. 2019 en € h.t.	Procédures
---------------------------	------------------------------------	------------

1/ SERVICES

1.1/ Avant programmation

Etudes de faisabilité – enveloppe et calendrier prévisionnels	PM	Direction Conduite d'Opérations - Ville
Programme général – esquisse	PM	Direction des Espaces Verts - Ville

1.2/ Programmation

1.2.1 / Assistance à maîtrise d'ouvrage		
Conduite d'opération	PM	Direction Conduite d'Opérations - Ville
A.m.o. ingénierie (structure, CVC/plomberie, électricité)	13 000	Marché à bons de commandes P17-039
1.2.2 / Maîtrise d'œuvre		
Etudes de conception et contrats de travaux	PM	Service Architecture – Ville
Direction de l'exécution des travaux, OPC et opérations de réception	PM	DGSTA Bâtiments et Grands Equipements – Ville
1.2.3 / Prestations de service complémentaires		
Etudes géotechniques	10 000	Accord-cadre à bons de commande A16-082
Mission Contrôle Technique (y/c accessibilité)	1 500	Accord-cadre à bons de commande A17-013
Mission Coordination Sécurité et Protection de la Santé	1 500	Accord-cadre à bons de commande A16-081
1.2.4 / Autres prestations		
Huissier (affichage permis de construire)	800	Procédure adaptée < 4 000 € h.t.
U.F. SERVICES Total n°1 =	26 800	

2/ TRAVAUX POUR REALISATION DE L'OPERATION

Travaux de construction	131 000	Procédure adaptée > 90 000 € h.t.
Branchements réseaux concessionnaires	3 500	Concessionnaires E.R.D.F. / G.R.D.F. / Telecom
Branchement réseaux ville	3 500	Accords-cadres à bons de commande existants
O.P.E. TRAVAUX Total n°2 =	138 000	

3/ POUR INFORMATION :

Publicités de consultation (prestations de service – travaux) Total n°3 =	1 750	
Montant global H.T. de l'opération (1,2,3) =	166 550	
Montant global de l'opération TTC =	199 860	Arrondi à 200 000 € TTC

Les montants mentionnés sont des estimations hors taxes, établies de manière sincère et raisonnable, afin de déterminer sans risque les seuils de procédures applicables. La fiche opérationnelle sera actualisée au fil de l'avancement des études sans que les procédures déterminées initialement puissent être remises en cause.